



**Saint-Constant**

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-CONSTANT

**AVIS PUBLIC**  
**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS est par la présente donné par la soussignée, greffière adjointe, que lors d'une séance ordinaire du Conseil municipal qui aura lieu en présence du public à 19 h 30 le mardi, 15 septembre 2020, au Pavillon de la biodiversité, du 66, rue du Maçon, Saint-Constant, le Conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante et entendra toute personne intéressée relativement à cette demande :

a) **20 à 56, RUE DE RONSARD – LOT 5 687 214 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

Demande de dérogation mineure numéro 2020-00095 aux dispositions du règlement de zonage numéro 1528-17. La demande est présentée par Habitations Deschênes Pépin inc.

**Nature et effet de la dérogation mineure demandée :**

La compagnie requérante présente une demande de dérogation mineure en raison d'éléments qui ne sont pas conformes à la réglementation d'urbanisme lesquels découlent d'une modification au lotissement du projet intégré de 5 bâtiments de 14 logements situé au 20 à 56, rue de Ronsard.

Une partie du lot projeté 6 382 382 destiné aux usages communs ne comporterait pas un dégagement par rapport aux lots à usage exclusif (lot 6 382 383 à 6 382 387) alors que le règlement de zonage 1528-17 précise qu'une aire destinée aux usages communs doit comporter un dégagement de 1 mètre sur tout le périmètre de l'emplacement.

La demande, si elle est accordée, aura pour effet de permettre que le lot projeté 6 382 382 ne comporte pas un dégagement par rapport aux lots à usage exclusif, et ce, pour toute la durée de son existence.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 28 août 2020.

Me Linda Chau  
Greffière adjointe